N°58 JANVIER 2023

La vie à Audrix

Journal communal



EDITO

1990 - 2023 voilà un bien beau voyage qu'a parcouru notre journal. 33 ans de partage et en ce début d'année "La Vie à Audrix" revient avec un nouveau souffle.

Petit rappel : toute personne de la commune est libre d'écrire et de s'exprimer à travers le journal, afin que ce beau projet continue d'aller de l'avant, car l'Ecriture n'est-elle pas la "Mémoire du Futur" ?

En ce début d'année le comité de rédaction vous présente ses meilleurs vœux.

Le Comité de Rédaction

Table des matières



Informations municipales

Le billet du maire 03
Travaux réalisés en 2022 04
Hameau des Brousses 05
SMD3 06
Permis de construire en ligne 07
Taxe de séjour 08-09

Vie du village

Focus vie associative 10
Le pain du boulanger 11
Vide grenier 11
Commémoration 11 novembre 12
Marché de Noël 12
Repas des aînés 13
Repas du réveillon 13
Fresque du Climat 14-15
Concours de soupe 16
Tablées nocturnes 17



Insolite

Mémoire du village 18-19
Comment faire un Oyas 20
Recettes gourmandes 21
Coloriage 22
Histoire "Les deux loups" + Jeux 23
Nous contacter 24

BILLET DU MAIRE

Janvier 2023

Le souhait de tous de voir se terminer l'épidémie qui sévit en France depuis 2020 ne s'est malheureusement pas réalisé. C'est le contraire qui s'est produit au fil des mois, avec la recrudescence des cas et l'apparition de nouveaux variants. On voulait y croire pourtant avec les gestes barrières, la vaccination... On pensait, également, voir stopper "le quoiqu'il en coûte" mis en place par le gouvernement pour soutenir l'économie du pays, mise à mal par ce virus, après trente ans de stabilité. Aujourd'hui, c'est presque toute la planète qui souffre de ce mal. Et, pour nous, Européens, s'est ajoutée à nos portes -depuis février dernier- cette guerre improbable avec l'agression de l'Ukraine par la Russie.

Malgré tout, la vie continue et notre petite commune poursuit ses réflexions, ses projets, ses actions. Aux Brousses, les travaux touchent à leur terme. Très bientôt, de nouveaux habitants viendront investir les lieux en étrennant ces logements flambant neufs et fonctionnels. Les portes ouvertes du samedi 10 décembre ont eu un franc succès et les premières demandes recueillies, ce jour-là, ont déjà été étudiées.

Avec l'allègement des mesures Covid, les activités associatives ont pu reprendre : le centre aéré qui a retrouvé sa fréquentation d'avant la pandémie, le repas et le feu de la St-Jean, le festival de musique, l'ouverture de la piscine municipale, entre autres, mais surtout les très attendues Tablées Nocturnes au sein même du village en juillet et août. Le charme, l'authenticité du lieu, la qualité des produits cuisinés sur place par les producteurs locaux ont su attirer et ravir de nouveau, chaque samedi soir, un grand nombre de convives.

Comme de coutume, le repas de Noël, offert aux Aînés par la Municipalité avec le concours du Comité Loisirs Audrix, ainsi que le Réveillon du 31 décembre furent un grand moment de partage pour tous et de retrouvailles pour beaucoup . Un chaleureux merci à cette association et à ses membres bénévoles pour leur dévouement et implication dans toutes ces festivités.

C'est au nom de l'ensemble du Conseil municipal que j'adresse mes vœux de belle et bonne Nouvelle Année à toutes et à tous.

Claude Thuillier



INFORMATIONS MAIRIE

- Site internet mairie : commune-audrix.fr
- N° mairie : 05 53 07 23 77
- Facebook : Village d'Audrix

Horaires mairie :

Lundi : 8h - 12h30
Mardi : 8h - 12h30
Mercredi : 8h - 12h30
Jeudi : 8h - 12h30
Vendredi : 8h - 12h30
Samedi : Fermé
Dimanche : Fermé

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022

Vous avez sûrement remarqué depuis quelque temps plusieurs câbles sortant de terre sur les bords des routes. La Fibre arrive à Audrix !

La salle sous la mairie a été entièrement rénovée et un chauffage à pellets a été installé. La salle est ouverte et à disposition des associations. Les clés sont à demander à la mairie.

Rappel : 2 défibrillateurs sont disponibles sur la commue. 1 à côté de la piscine, le second derrière la mairie.

PROJETS FUTURS

La commune mettra en place à compter du 1er mars un **PanneauPocket** pour les habitants d'Audrix.
C'est une application où les citoyens retrouvent leur vie locale dans une seule et unique application sur leur smartphone.

Un groupe **Whatsapp** sera créé afin de favoriser le covoiturage pour les habitants d'Audrix et de Saint Chamassy. Celles et ceux intéressé(e)s peuvent se rapprocher de la mairie.



" Les portes ouvertes du samedi 10 décembre ont eu un franc succès et les premières demandes recueillies, ce jour-là, ont déjà été étudiées."

Claude Thuillier

Point sur les projets
Le hameau des Brousses

Il y a 15 ans la mairie achetait des terrains boisés à la sortie d'Audrix. Claude Thuillier ainsi que les membres de son équipe envisageaient déjà la construction d'un lotissement afin de favoriser l'inclusion des séniors.

Le 10 décembre 2022, une journée portes ouvertes a été organisée. Et aujourd'hui le lotissement compte déjà 2 habitantes.

Les dernières habitations seront définitivement terminées dans les prochaines semaines.

La mairie va embaucher un animateur ou une animatrice afin de proposer des ateliers et des activités sur place pour créer du lien et dynamiser le village.

Un projet qui aura pris son temps pour émerger mais qui a gardé son but premier, favoriser la cohésion du village.

Vous avez reçu fin 2022 de la documentation de la SMD3 au sujet de la redevance incitative. Nous vous repartageons les informations. Si vous avez des questions contactez directement le numéro indiqué en bas de page.

En résumé
LA REDEVANCE INCITATIVE



C'est quand ?

Dès le 1er janvier 2023, la redevance incitative remplacera l'actuelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

C'est combien ?

En moyenne 20 €/ mois et par foyer.

À quoi ça sert ?

Au-delà de la collecte et du traitement des ordures ménagères, la redevance incitative finance :

- La collecte du verre
- La collecte du carton
- La collecte, le tri et le recyclage des emballages et des papiers
- L'accès aux déchèteries et leurs filières (déchets verts, bois, encombrants, gravats, etc.)

Soyons responsables de nos déchets !

SMD3
Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne

Contactez-nous

09 71 00 84 24 (appel non surtaxé)

service.usagers@smd3.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
et le samedi de 9h à 12h30

Conception : Adékoi - www.adekoi.com

CITEO

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

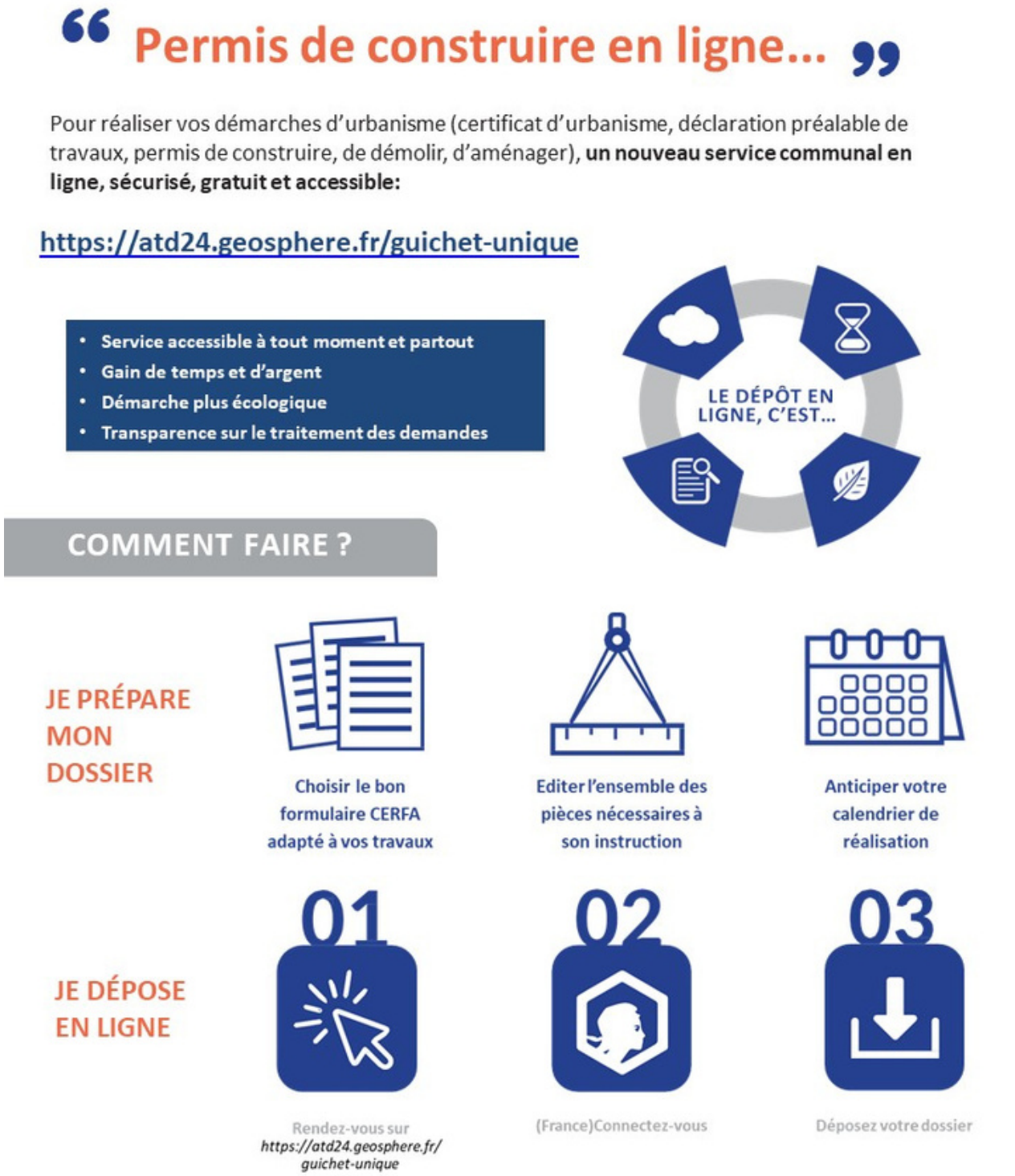
ADEME

www.smd3.fr

Les règles générales d'urbanisme (dites RNU) sont, d'une part, celles qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire et qui peuvent être d'ordre public, et, d'autre part, celles qui s'appliquent en cas d'absence d'un PLU.
Ces règles générales d'urbanisme portent notamment sur :

- la localisation et la desserte des constructions (prise en compte de la sécurité, de la salubrité, des mesures du bruit et de la voirie et des réseaux divers) ;
- les conditions d'implantation et le volume des constructions ;
- les règles relatives à l'aspect des constructions (notamment pour préserver les sites et les paysages naturels, agricoles ou urbains).

En cas de question, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie.



Un nouveau service gratuit

https://taxe.3douest.com/lascauxdordogne.php

L'Office de Tourisme met à votre disposition un site de déclaration pour tout faire en ligne. Votre compte Hébergeur est un espace dédié, qui vous permet de :

- Consulter/modifier vos informations personnelles et celles de votre (vos) hébergement(s)
- Mettre à jour les périodes de fermeture de votre (vos) établissement(s)
- Tenir votre registre mensuel du logeur
- Adresser votre déclaration mensuelle de taxe de séjour à l'Office de Tourisme
- Visualiser vos précédentes déclarations
- Payer en ligne votre taxe de séjour
- Editer des récapitulatifs de déclaration
- Consulter la Foire aux Questions
- Consulter les documents et informations mis à votre disposition

Maitrisez la taxe de séjour en toute simplicité



Qui est concerné ?

La taxe de séjour s'applique à toute personne majeure hébergée à titre onéreux sur les communes de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme.

Elle concerne tous les hébergements, classés ou non : hôtels, résidences de tourisme, villages vacances, meublés de tourisme, chambres d'hôtes, terrains de camping, aires de camping-cars, auberges collectives.

Les communes concernées



Vos contacts

À l'Office de Tourisme Lascaux Dordogne Vallée Vézère :

Françoise Delibie au 07 55 59 00 44

taxedesejour@lascaux-dordogne.com

https://taxe.3douest.com/lascauxdordogne.php

Lascaux - Dordogne Vallée Vézère Office de Tourisme

Vallée de l'Homme Communauté de Communes

Conception graphique : Damien Portier - studiop4.fr | illustrations : freepik.com

Impression : PB' Damien Portier - RCS Périgueux 438 236 069

Taxe de séjour en Vallée de l'Homme

Plus facile, plus rapide



déclarez et payez en ligne

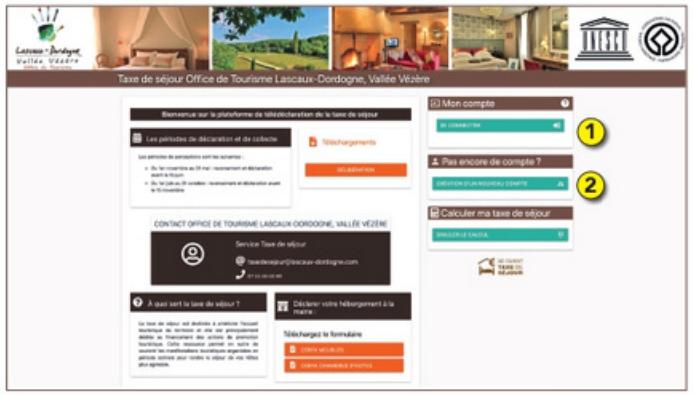
Lascaux - Dordogne Vallée Vézère Office de Tourisme

Comment ça marche ?

3 étapes simples sur internet à votre disposition

1 - Se connecter

À partir de la page d'accueil du site de déclaration en ligne, cliquez sur le bouton « SE CONNECTER ① » dans « Mon compte ».



Sur la page suivante, dans le cadre « Connexion », rentrez votre email, puis cliquez sur « Première connexion ou mot de passe oublié ». Puis suivez les instructions.
Une fois connecté, vous avez accès à votre compte Hébergeur, vos données personnelles et celles de vos logements.



La plupart des hébergeurs ont déjà un compte créé par l'office de tourisme. Si tel n'est pas le cas (adresse mail introuvable), à partir de la page d'accueil du site, cliquez sur le bouton « CREATION D'UN NOUVEAU COMPTE ② » dans « Pas encore de compte ?», et suivez les instructions pour créer votre fiche hébergeur et celle de votre hébergement.

2 - Déclarer

Sur la page d'accueil de votre espace personnel, cliquez sur le bouton « DÉCLARATION ③ ».



Vous pouvez :
④ commencer à saisir les séjours réalisés.
⑤ déclarer que vous n'avez pas loué
⑥ déclarer que vous avez loué via un tiers collecteur (une plateforme).



- *Si vous avez **beaucoup de données** (hôtels, campings, résidences…), il est possible de les importer en cliquant sur le bouton « Importer le fichier CSV ⑦ ».*
- *La déclaration est une **démarche obligatoire** et doit être effectuée **même si vous n'avez pas loué**. Dans ce cas, vous pouvez déclarer que vous n'avez pas loué, ou renseigner vos périodes de fermeture longue dans votre fiche HÉBERGEMENT (Informations hébergement). Ceci vous évitera d'être relancé en cas de non paiement d'une période.*
- ***N'oubliez pas de valider votre déclaration !** La saisie du registre doit être validée dès que possible, et au plus tard à la date limite de paiement (cf page suivante). Vous recevrez un email de confirmation.*
- *Attention : **toute demande de modification** est envoyée à l'Office de Tourisme pour validation.*

3 - Payer

Dates limites :

Les périodes de perception sont les suivantes :

- Période 1 : du 1er novembre au 31 mai
- Période 2 : du 1er juin au 31 octobre

au 15 juin pour la période 1
au 15 novembre pour la période 2

Modalités de paiement :

Attention, le paiement s'effectue directement à l'Office de Tourisme. Il n'y a plus de paiement au Trésor Public à Montignac.

Il est possible de payer :

- **En ligne sur le site 3D Ouest :** une fois que toutes les déclarations de la période ont été validées, cliquer sur le bouton PAYER. Paiement par **Carte Bleue ou prélèvement unique**

- **Par virement bancaire :**
 TITULAIRE : TAXE DE SEJOUR CC VAL.DE L HOMMEREGIE DE RECETTES
 IBAN : FR76 1007 1240 0000 0020 0083 380
 BIC : TRPUFRP1

 Référence à indiquer lors du virement :
 TAXE SEJOUR PERIODE 1 ou 2 + NOM DU LOGEUR (celui qui apparaît dans votre espace hébergeur)

- **En chèque ou en espèces** dans les Bureaux d'Information Touristique de Montignac, Les Eyzies, Le Bugue, ou par courrier à :
 Office de Tourisme de Montignac
 Place Bertran de Born
 24290 MONTIGNAC

FOCUS
VIE ASSOCIATIVE

Comité Loisirs d'Audrix

Dans cette rubrique nous souhaitons vous faire découvrir ou redécouvrir les associations d'Audrix. Et pour cette nouvelle édition du journal le Comité Loisirs d'Audrix est à l'honneur.

Cette association organise sur la commune différents types d'évènements, loto, vide grenier, marché de Noël, repas...
Leur premier marché de Noël organisé début décembre 2021 avait réuni plus d'une vingtaine d'exposants, mettant en avant des créateurs et créatrices de la vallée Vézère.
Le 02 juillet 2022 une soirée festive avait été organisée. Elle avait attiré de nombreuses personnes.
C'est également le Comité Loisirs qui est à l'origine du vide grenier sur la commune.
Prochainement, vous recevrez la programmation des animations organisées par le Comité Loisirs pour l'année 2023.

Le Comité Loisirs reste ouvert à de nouvelles idées et adhésions.



Président : Leurs Jean-Claude
Présidente d'honneur : Greze Colette
Secrétaire : Bertounesque Marie-Thérèse
Secrétaire adjointe : Maradene Fanny
Trésorier : Bertounesque Julien
Trésorier adjoint : Maradene Pascal
Membres : Vigier Elsa – Barret Anthony – Barret Sabrina – Thuillier Claude – Vigier Nathalie

LA VIE DU VILLAGE

Le pain du boulanger - Saison estivale



Durant la période estivale, le four du village reprend du service. Anthony nous propose son pain soigneusement préparé au levain. Idéal pour des tartines, des sandwichs ou simplement à déguster avec du fromage. Un véritable régal ! La miche est à 3€. Une manière simple de soutenir les artisans et le made in local. Venez donc l'été prochain découvrir ce délicieux pain sur la place du village.



Vide grenier - 28 août 2022 - Comité Loisirs

Cette année en raison de la météo le vide grenier initialement prévu le 14 août a dû être reporté au 28 août. 23 participants sous une belle journée ensoleillée sur les hauteurs de la commune. Si vous souhaitez y participer, il vous suffit de contacter le Comité Loisirs d'Audrix. Rendez-vous en août prochain !





LA VIE DU VILLAGE

Commémoration du 11 novembre 2022

Comme chaque année les habitants d'Audrix ainsi que les élus de la commune ont honoré la mémoire des soldats morts pour la France. Après la traditionnelle lecture du discours officiel, Monsieur le Maire a prononcé un discours afin de rappeler à toutes et tous l'importance de s'unir de faire preuve de tempérance et de résilience pendant cette période compliquée.





Marché de Noël - 27 novembre 2022 - Comité Loisirs

Le premier marché de Noël d'Audrix organisé par le Comité Loisirs début décembre 2021 avait réuni plus d'une vingtaine d'exposants. Cette année ils ont renouvelé l'expérience avec 21 stands de créateurs et créatrices. Un bon moyen de promouvoir l'artisanat local et de découvrir des créations originales pour de beaux cadeaux de Noël.





LA VIE DU VILLAGE

Repas des aînés - 11 décembre 2022 - Mairie - Comité Loisirs

Organisé par la commune avec l'aide du Comité Loisirs d'Audrix, le repas des aînés s'est déroulé dans la salle des fêtes de la commune. 65 personnes se sont réunies dans une ambiance conviviale. Repas, musique, danse de quoi finir l'année en beauté !





Repas du réveillon - 31 décembre 2022 - Comité Loisirs

En cette fin d'année, le comité loisirs d'Audrix a pu organiser à nouveau le repas du réveillon. L'événement a rassemblé plus de 65 personnes dans une ambiance festive et conviviale. C'était un vif succès !





LA VIE DU VILLAGE

Fresque du climat chez les Enfants des 2 rivières

C'est le 6 janvier 2023 que les salariés et les membres du conseil d'administration de l'association Enfants des Deux Rivières située sur les territoires de la communauté de communes Vallée de l'Homme et Vallée de la Dordogne et forêt Bessède ont déroulé, durant trois heures, la fresque du climat.



Cette méthode ludique et apprenante permet de travailler, en intelligence collective les liens de cause à effet entre les actions humaines et le dérèglement climatique pour prendre conscience et comprendre le rapport du GIEC.



Cet atelier collaboratif a permis d'établir les pistes de travail pour améliorer le bilan carbone de l'association qui entame ainsi une démarche de développement durable de façon responsable et partagée, pour le bien-être des enfants, celui des animateurs, celui de la planète.

Merci à tous de vos idées, de votre participation, et de votre engagement.

La présidente Lisbeth CHATENOUD



LA VIE DU VILLAGE

Fresque du climat - 14 janvier 2023

Un atelier ludique et apprenant a eu lieu samedi après-midi 14 janvier 2022 à Audrix dans la salle d'animation du Lotissement Les Brousses pour comprendre et agir face au dérèglement climatique.



Dans une ambiance chaleureuse, 14 personnes, élus et citoyens des communes d'Audrix et de St Chamassy, se sont retrouvées pour appréhender ensemble des informations objectives et utiles à la décision.
Après avoir partagé et échangé sur leur vision, elles ont co-construit ensemble des pistes d'actions concrètes pour répondre au défi que représente le changement climatique.
Un grand merci à tous les participants.

La Fresque du Climat est un atelier scientifique basé sur 42 cartes issues des travaux du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) qui permet de se sensibiliser de façon ludique et collaborative au dérèglement climatique.

James et Lisbeth Chatenoud
Animateurs La Fresque du Climat



Depuis juin 2018, l'association La Fresque du Climat représentée par Cédric Ringenbach œuvre dans une mission d'éducation et de sensibilisation auprès de tous publics en France et dans plus de 50 pays pour une compréhension et un décryptage partagés des informations afin de faire soi-même sa propre opinion pour agir.

LA FRESQUE DU CL!MAT
Vous avez toutes les cartes en main

LA VIE DU VILLAGE

Concours de soupe - 14 janvier 2023 - Lavikiva

14 janvier 2023 : la joie pour toute l'équipe de Lavikiva d'organiser de nouveau le concours de soupes après un arrêt indépendant de notre volonté...
Le thème de cette année : les années 1900-1920... quelques personnages de l'époque (grâce à la Malle aux costumes !) se sont retrouvés pour résoudre une affaire de disparition de... soupe !





Soirée conviviale et musicale autour de 6 soupes confectionnées avec amour et surtout avec légumes, 6 soupes délicieuses ou surprenantes que toutes les personnes présentent ont pu déguster et noter à leur goût :

- La soupe « Délice d'ici et d'ailleurs » a été nommée la soupe « coup de cœur » et Massia de St Chamassy a reçu une belle cocotte en fonte émaillée en prix.
- La soupe « Meltinaise » composée de céleri rave, châtaigne, oignon, vin blanc et crème, parsemée de grains de grenade et de thym a remportée le prix de la soupe « la plus originale », Mélissa et Tilman de St Alvère, ont remporté un panier de légumes bio.

Un potimarron a été décerné à chacun des 4 autres faiseurs de soupe.

L'association LAVIKIVA alerte les prochains faiseurs de soupe qu'un concours aura lieu l'année prochaine... toute une année pour vous exercer !!!





TABLÉES NOCTURNES

Après deux années d'absence les tablées nocturnes d'Audrix ont fait leur grand retour durant la saison estivale 2022 !

Malgré les fortes chaleurs, le monde était au rendez-vous !
Une ambiance festive et décontractée au rythme de la musique, a permis de passer un moment chaleureux tout en partageant un bon repas.

Cette saison nous avons eu la chance d'accueillir de nombreux artisans restaurateurs. En passant par les pizzas cuitent au four du village, des plats typiques du terroir, du fromage mais également des glaces bio pour se rafraichir !
Organisé par 4 associations du village :

- L'Association Animation Audrix
- Le Comité Loisirs
- L'association Morescarole
- L'association des chasseurs







Mémoire du village
La maison à Gravard

C'est l'histoire d'une maison située à Gravard et des péripéties d'une famille, les Lang. Tout commence en 1942 lorsque Jacques Lang, fils de David Lang, originaire de Paris, faisant partie des éclaireurs unionistes, campe en Dordogne à Pâques. Par hasard il prend connaissance d'une propriété qui serait à vendre aux enchères, au lieu-dit Gravard, dans le petit village d'Audrix.

Cette propriété de 17 hectares est morcelée en lots, soit de terres, de vignes, de champs, de bois et sur laquelle subsiste une maison de « maître », où il reste encore pas mal de mur debout et une vieille maison paysanne. Cette propriété appartenait autrefois à un certain Petit, qui, ruiné, devait s'en séparer et la vendre aux enchères.

Jacques y voit une opportunité car cette maison pourrait servir de refuge à la famille pendant la guerre. Après avoir averti le reste de la famille, restée, à Paris du faible prix de la propriété, 2500 Francs, soit 500 euros, il obtient l'argent par le biais du Pasteur Gastembide pour l'acheter.

Or, nous sommes en 1942, le père et le grand frère de Jacques, André ont été arrêtés et sont encore au camp d'internement de Drancy. Des lois raciales circulent déjà, empêchant Jacques d'acquérir la maison en son nom, c'est donc le notaire du Bugue, Maître Emery, qui accepte de mettre la propriété à son nom.

Mémoire du village
La maison à Gravard

Un soir d'octobre 1943, fuyant Paris, Jacqueline femme d'André Lang (grand frère de Jacques), ses deux filles, Arlette et Claudine, ainsi que Nicole (sœur de Jacqueline), arrivent à Gravard, qui à l'époque est une petite maison encore mal chauffée, sans vraiment de portes ni de fenêtres. Pendant deux ans, Arlette et Claudine vivent une enfance à la campagne dans cette petite maison et vont à l'école à Audrix. De retour sur Paris en octobre 1945, la famille Lang tente de reprendre une vie normale après les séquelles laissées par la guerre.

En 1948, Jacqueline retourne avec ses filles en vacances à Audrix. C'est à ce moment-là qu'elle apprend de la part des voisins, les Lamaud, que Jacques avait mis la propriété à son nom.

Or, il n'avait pas le droit puisque c'est à Jeanne et Jacqueline Lang que revenait cette propriété.

Le 12 mars 1987, après de nombreuses péripéties familiales et juridiques, de procès et de dettes, le verdict tombe : la propriété devait être partagée en trois.

Après 15 ans de travaux la maison est devenue un véritable havre de paix et d'amour, où les vieilles ruines, aujourd'hui rénovées, se fondent à présent dans un ravissant paysage champêtre.

Remerciements à Mme.Lang pour nous avoir raconté son histoire et celle de sa maison à Gravard.
Rédaction Bastien Devoghelaere



L'oyas
Un arrosage écologique

Qu'est-ce que c'est ?

Avis à tous les jardiniers amateurs ou passionnés ! Grâce à cet outil magique vous allez faire des économies d'eau et votre potager lui, sera ravi !
Ce joli mot est d'origine espagnole, il signifie tout simplement "pot". Ce système est utilisé depuis 4000 ans en Chine !
Il diffuse par porosité l'eau nécessaire au développement de la plante !
L'oyas irrigue tout seul les plantes pour une durée de 3 à 9 jours en fonction de sa taille, de la plante et du climat.
Cela permet également de faire jusqu'à **50% d'économie d'eau**.

Le matériel necéssaire

- 1 pot en terre cuite non émaillé
- 1 soucoupe en terre cuite
- 1 bouchon de liège
- 1 cutter ou objet tranchant
- De quoi creuser



TUTORIEL

La première étape consiste à choisir votre futur oyas ! **Les pots de fleurs en terre cuite** sont parfaits.

Deuxièmement, il faut rendre le pot étanche ! Pour ce faire, vous allez **boucher le trou grâce au bouchon de liège.** Imbiber d'eau, celui-ci va gonfler permettant ainsi à votre récipient de **devenir totalement étanche**.

Pour finir, il vous faut trouver l'endroit idéal pour planter votre Oyas en le **laissant dépasser de quelques centimètres**.

Quel volume choisir ?
10 litres pour arroser une surface de **1m2.**
5 litre pour arroser une surface de **80cm2.**
1,5 litres pour arroser une surface de **45cm2**.

RECETTE GOURMANDE

Le massepain moelleux



INGREDIENTS

Œufs	6
Sucre	*230g*
Farine	*100g*
Fécule de pomme de terre	75g
Sel	*1 pincée*
Fleur d'oranger *(optionnel)*	*1 c.à.s*

Temps de préparation
10min

Temps de cuisson
45min

Nombre de parts
4

Difficulté
Facile

PRÉPARATION

1. Beurrer un moule à Kougloff ou autre et saupoudrer de sucre. Réserver.
2. Préchauffer le four à 170° C.
3. Séparer les blancs des jaunes d'œuf.
4. Dans un saladier blanchir les jaunes avec le sucre.
5. Ajouter la fleur d'oranger.
6. Incorporer la farine et la fécule de pomme de terre préalablement tamisées.
7. Monter les blancs en neige avec une pincée de sel.
8. Incorporer les blancs en neige délicatement en 3 fois.
9. Verser la préparation dans le moule. Saupoudrer la surface de sucre (je ne l'ai pas fait).
10. Enfourner pour 45 minutes.

A la sortie du four le retourner sur une grille et saupoudrer de sucre glace.

RECETTE GOURMANDE VÉGÉ

Penne à la crème de courge



INGREDIENTS

Courge épluchée	500g
Crème fraîche	200ml
Sel	1 c.à.c
Citron	1/2
Penne rigate	500g
Sel, poivre	A votre convenance

Temps de préparation
20min

Temps de cuisson
30min

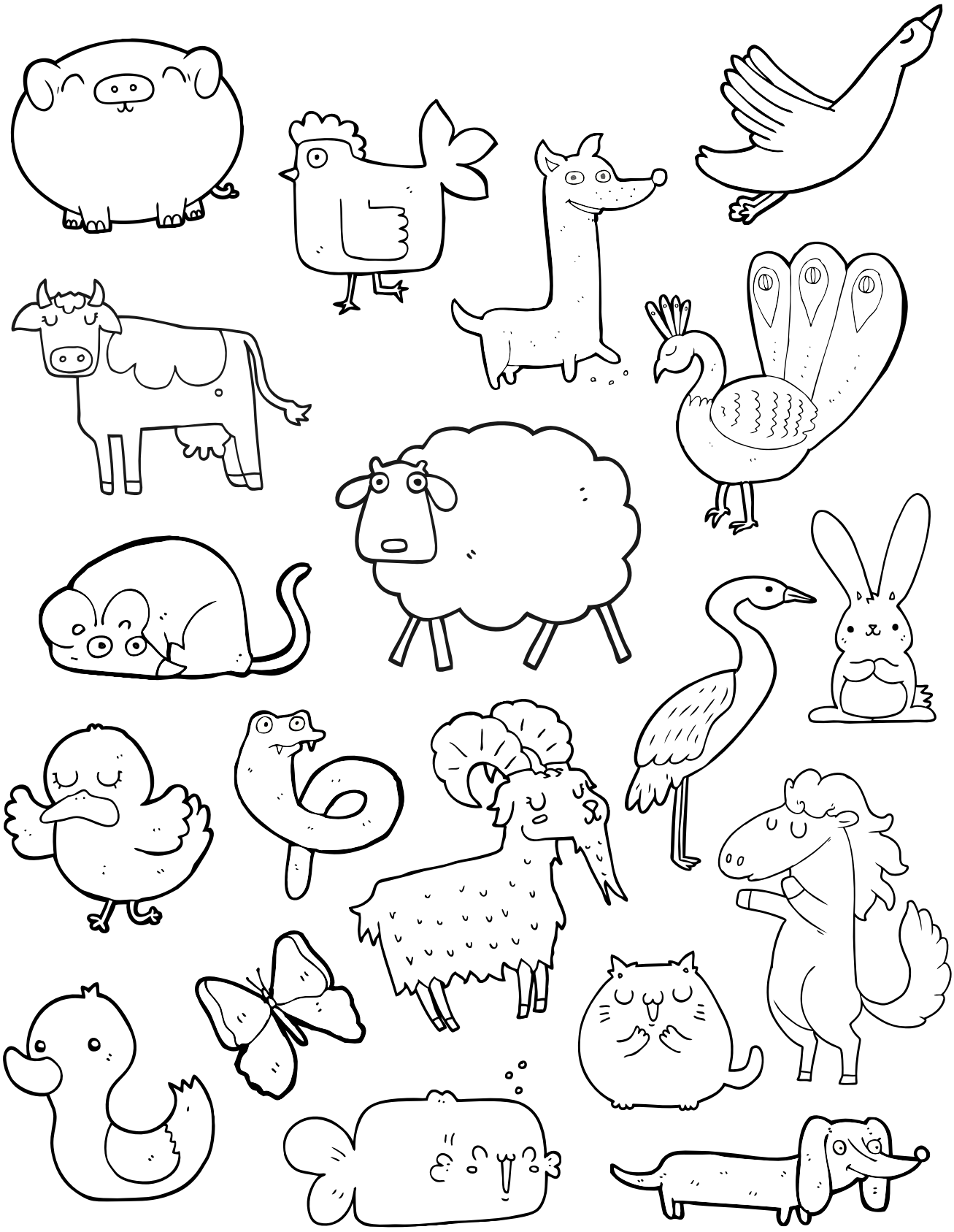
Nombre de parts
4

Difficulté
Facile

PRÉPARATION

1. Couper la courge en dés de taille moyenne et les cuire à l'eau bouillante dans une grande casserole, jusqu'à ce que les morceaux soient bien fondants.
2. Égoutter la courge et la remettre dans la casserole.
3. Ajouter la crème fraiche ou végétale, le sel, le poivre, l'ail préalablement pelé et dégermé et le jus du ½ citron.
4. Mixer jusqu'à obtenir une crème bien lisse. Réserver
5. Cuire les penne selon les instructions présentes sur le paquet puis les égoutter.
6. Verser les pâtes dans une grande casserole avec la crème de courge et bien mélanger. Cuire 1 minute à feu moyen pour bien réchauffer l'ensemble.
7. Ajuster l'assaisonnement si besoin et servir sans attendre.

LES ANIMAUX DE LA FERME A COLORIER



Histoire pour petits et grands

LES DEUX LOUPS

Un vieil homme veut apprendre à son petit-fils ce qu'est la vie.

« En chacun de nous, il y a un combat intérieur » dit-il au jeune garçon.
« C'est un combat jusqu'à la mort et il se tient entre deux loups. »

« Le premier est ténébreux. Il est la colère, l'envie, le chagrin, le regret, l'avidité, l'arrogance, l'apitoiement sur soi-même, la culpabilité, le ressentiment, l'infériorité, la supériorité, les mensonges, la fausse fierté et l'égo. »

« Le second est lumineux. Il est la joie, la paix, l'amour, l'espoir, la sérénité, l'humilité, la gentillesse, la bienveillance, l'empathie, la générosité, la vérité, la compassion et la foi. »

Le petit-fils réfléchit pendant un long moment. Puis, il demande à son grand-père : « Quel est le loup qui gagne ? »

Le vieil homme sourit et lui répond : « Celui que tu nourris. »

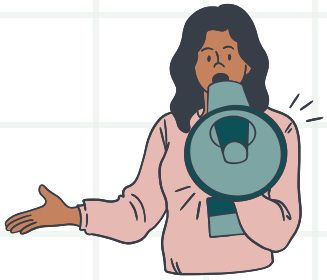
Histoire Amérindienne

JEUX

2	1	3	5	9	7		6	
7		6		8	1	3	2	5
	5	4	3		6	9	1	7
9	4	2	6		8	7		
6	3		1	7			4	2
1	7	8	2	3	4	5	9	6
5	6	1	8		3		7	9
3		9	7	6	2	1	5	
	2	7		1	5	6	8	3

	9	6	1		8	5	4	
5		4		6	2	3	8	7
2	3		7	4		9		1
6	4	3		7	9	8	1	
	8		3		4	6	7	9
9		5	8	1		4	2	3
	2	9		8	1			6
8		7	5		3		9	4
4	5		6	9	7	2	3	

CONTACT MAIRIE AUDRIX



- Site internet mairie : commune-audrix.fr
- N° mairie : 05 53 07 23 77
- Facebook : Village d'Audrix

ENVIE DE PARTICIPER ?

Si vous avez une fibre d'écrivain, l'envie de partager une information, d'écrire un article ou nous raconter une anecdote sur le village, c'est le moment ! Si vous avez un projet en lien avec la commune ou encore envie de parler d'un événement, contactez nous !

NOUS CONTACTER PAR MAIL

journal.audrix@gmail.com

Ou directement à la mairie du village.

Comité de rédaction

Lindsay BAPTISTA - Bastien DEVOGHELAERE - Josiane HOLOGNE - Jean-Claude LEURS - James CHATENOUD - Lisbeth CHATENOUD - Marie-Thérèse BERTOUNESQUE - Fanny MARADENE - Claude THUILLIER

Mise en page

Lindsay BAPTISTA - Bastien DEVOGHELAERE

